


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



**AVIS RELATIF AU PLAN DE
RELANCE 2022-2024 DE LA
CTM**



Télécharger le document

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 27 Janvier 2022, sollicitant un avis sur le plan de relance 2022-2024 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CÉSECÉM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur le document *transmis*.

AVIS DU CÉSECÉM

Le rapport sur le plan de relance 2022-2024, fournit l'occasion à la nouvelle gouvernance de s'engager dans un vaste plan d'investissement d'environ 1 milliard d'euros, aux côtés de ses partenaires (communes, EPCI, ETAT, acteurs socio-économiques).

Le CÉSECÉM salue l'ambition affichée par la CTM d'inscrire son action dans la durée et de dégager des orientations.

Au regard de l'ambition, l'exécution ce plan s'inscrit davantage dans le cadre d'un projet de mandature que d'un plan de relance.

Par ailleurs, le CÉSECÉM s'interroge sur l'articulation du plan de relance de l'Etat et de celui de la CTM.

Le plan de relance présenté s'articule autour de 8 piliers :

- La solidarité par l'innovation sociale et plus de proximité dans l'action sociale pour plus de justice
- La relance démographique engageant une politique de migration retour en misant sur la jeunesse

- La culture par la valorisation de notre patrimoine et de notre identité martiniquaise pour stimuler la fierté d'être martiniquais
- L'autonomie alimentaire par une diversification de la production locale et une meilleure structuration de l'offre
- L'investissement pour aménager le territoire et rattraper les retards structurels
- Le numérique en développant un écosystème numérique local
- La transition écologique pour en accélérer la mise en œuvre
- L'économie en misant sur une transformation en profondeur du modèle de développement économique du territoire

S'agissant du premier pilier relatif à la solidarité par l'innovation sociale, le CÉSECÉM propose que les mesures suivantes viennent s'ajouter aux propositions présentées.

Il s'agit de :

Proposition n°1 : Conforter ou établir un plan pluriannuel de réduction des inégalités sociales (publication CÉSECÉM juin 2020)

Proposition n°2 : Favoriser l'accès aux droits, pour les personnes âgées (publication CÉSECÉM juin 2020)

Proposition n°3 : Garantir à tous et particulièrement aux plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) une égale accessibilité aux services publics)

Proposition n°4 : La participation citoyenne, qui offre l'occasion aux élus de recréer des espaces de dialogues collectifs et de créer une culture commune.

S'agissant du deuxième pilier relatif à la relance démographique, le CÉSECÉM propose d'ériger la question démographique et du vieillissement en enjeu majeur des politiques publiques en Martinique.

Dans le domaine de la culture, le conseil propose de :

Proposition n°5 : Solliciter les dispositifs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser la création de coopératives culturelles

Proposition n°6 : Réduire les retards de versement des subventions aux acteurs et opérateurs culturels qui alimentent l'économie du territoire

Dans le domaine de la transition écologique, le CÉSECÉM propose que la CTM :

Proposition n°7 : Définisse également avec ses partenaires, les conditions de développement de l'agriculture urbaine

Proposition n°8 : Soutienne et impulse les initiatives locales de productions agro-alimentaire en circuits courts

Proposition n°9 : Participe à la mobilité des populations par l'usage de transports propres et moins coûteux

Proposition n°10 : Fasse de l'éducation au respect de la nature, une priorité pour les enfants et les jeunes

Proposition n°11 : S'appuie sur l'économie sociale et solidaire pour organiser des circuits de commercialisation des produits agricoles.

Dans le domaine de la prévention des risques majeurs, le CÉSECÉM propose :

Proposition n°12 : Une articulation stratégique et effective du plan de relance avec le plan séisme Antilles n°3 (2021/2026) et particulièrement dans la mise en place urgente de toutes les actions immatérielles et de la mise aux normes parasismiques et paracycloniques de tous les bâtiments stratégiques.

Dans le domaine de la relance par l'investissement :

Le CÉSECÉM est très réservé quant au choix de création de nouvelles routes pour régler les problèmes de mobilité (exemple : la nouvelle voie prévue au niveau de Carrère et aux élargissements de voiries). Cela incitera à acquérir de nouveaux véhicules, ne favorisera que très peu la circulation des voitures et sacrifiera par contre de nombreuses terres agricoles dans la plaine du Lamentin. On continue à penser transports, et non mobilité. Il manque une réflexion globale et partagée d'un Plan des Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle de la Martinique, qui prend en compte toutes les mobilités (modes doux/actifs, tels les pistes cyclables, chemins piétons, la voiture, les transports en commun, en bus, TSCP, bateau, etc.) et comment on passe de l'un à l'autre. La question du dernier kilomètre est tout aussi importante. Cette remarque avait déjà été faite pour le STIRM.

En conclusion, l'analyse du plan de relance soulève toutefois plusieurs questions ou défis :

- La hiérarchisation des priorités et des objectifs;

- La gestion des temporalités pour les actions publiques à mettre en œuvre;
- La mise en cohérence à travers un outil intégrateur, la révision du SAR étant annoncée comme l'un des objectifs du plan, ainsi que l'articulation avec des schémas existants;
- Le passage d'orientations générales à la planification d'actions concrètes, l'une des faiblesses déjà identifiées des plans précédents;
- Et bien sûr les incertitudes quant au financement.

Le Plan de Relance Martinique 2022-2024 de la CTM n'appelle pas d'autres observations hormis celles formulées ci-dessus.

Adopté en Plénière du CÉSECÉM à l'unanimité des présents moins huit voix le vendredi 04 février 2022.



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

